



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Programmes

Question écrite n° 59213

### Texte de la question

M Charles Ehrmann attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur la pratique de l'enseignement des langues et cultures étrangères à l'école de la République française. Ainsi que le souligne, notamment, la Licra, la promotion par les directeurs d'écoles de cours d'arabe dispensés, sur le temps scolaire aux élèves d'origine maghrébine, par des enseignants envoyés par les pays du Maghreb est non seulement peu compatible avec les principes de l'école laïque mais en outre contraire au principe d'intégration. C'est pourquoi l'honorable parlementaire lui demande de bien vouloir lui préciser les raisons qu'il entend prendre pour mettre fin à ces pratiques anormales.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'enseignement des langues et cultures d'origine est organisé, conformément aux engagements internationaux de la France, à l'intention des enfants originaires des pays avec lesquels un accord a été conclu. C'est notamment le cas avec des pays du Maghreb : Algérie, Maroc, Tunisie. Lorsqu'il est dispensé aux jeunes originaires d'États membres de la communauté européenne, l'enseignement des langues et cultures d'origine répond en outre aux dispositions de la directive n° 77-486 prise par le Conseil des communautés européennes le 25 juillet 1977, qui fait obligation aux États membres de faciliter l'insertion des enfants de migrants dans leur système éducatif en adoptant « les mesures appropriées en vue de promouvoir un enseignement de la langue maternelle et de la culture des pays d'origine ». Le ministère de l'éducation nationale et de la culture a engagé une réflexion approfondie sur cette action de coopération. Il convient en effet de veiller à ce que cet enseignement, dans son principe et ses modalités d'application, n'aboutisse pas à contrarier l'intégration des jeunes d'origine étrangère, qui constitue une des priorités de l'action du Gouvernement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Ehrmann Charles](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59213

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale et culture

**Ministère attributaire :** éducation nationale et culture

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 juin 1992, page 2714